

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 19 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 19 avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC-COUDOIN Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr HORIOT Thierry, 3^{ème} adjoint.

CALAVIA R. ; CHALIFOUR S. ; CONTAT C. ; GÉRARD J. ; MICHEL E. ; MICHEL S. ; RENARD J.

Absents non excusés : Michel MASSÉNAT et Eric EYSSARTIER

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC-COUDOIN

N°2018-10 :

Objet de la délibération : Fixation et vote des 3 taxes pour 2018

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les taux des trois taxes applicables sur la commune en 2017 :

- Taxe d'Habitation : 7,87 %
- Taxe Foncière (bâti) : 14,85 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 63,27 %

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les trois taxes pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taxes.

N°2018-11 :

Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler

Après en avoir délibéré

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2018-12 :

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CHALIFOUR Serge, doyen

d'âge, Monsieur Le Maire s'étant retiré de l'assemblée ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2017 ;

Considérant les éléments suivants :

- Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 353 113,13 €.

La somme de 76 003,96 € sera affectée pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le reliquat de 277 109,17 € sera affecté au compte 002 report à nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (à l'unanimité) le compte administratif 2017.

N°2018-13 et 14 : Affectation de résultat

N°2018-15 :

Objet de la délibération : Vote du budget principal 2018

Le montant du budget primitif 2018 s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 826 816,17 € pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 567 235,13 €.

Monsieur Le Maire donne le détail de ce document article par article en dépenses et en recettes et le soumet à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte (à l'unanimité) le budget primitif 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 23 avril 2018

Le maire

Jean-Marie QUEYROI